

Le syndicat central de la CGT (USAP CGT) des hôpitaux de l'AP-HP réunis les 19, 20 et 21 juin 2012 en congrès s'engagent à mettre tout en œuvre pour :

- L'abrogation de la loi HPST
- L'abrogation des lois portant création des ordres professionnels
- L'arrêt immédiat des restructurations
- Le maintien du statut de la Fonction Publique Hospitalière et du statut particulier AP-HP
- Le maintien et le renforcement des hôpitaux de l'AP-HP, contre les regroupements d'hôpitaux, le maintien du siège et des services généraux (retour à la Pharmacie centrale des hôpitaux, SCA, SCB, SMS)
- Le retour de tous les services et de tous les postes et la titularisation de tous les CDD
- Le maintien des droits et acquis spécifiques des originaires d'Outre-mer et défense de la journée nationale contre le racisme et toutes les formes de discriminations du 21 mars
- L'amélioration des conditions de travail des agents de l'AP-HP
- Le maintien des instituts de formation de l'AP-HP, du CFDC, ainsi que le financement des promotions professionnelles, la formation continue et la formation professionnelle
- L'arrêt des quotas des promotions professionnelles
- Le maintien des longs séjours dans le cadre sanitaire et social de l'AP-HP
- L'abrogation de la loi Fillon de 2003 qui a remis en cause le départ à la retraite à 55 ans pour la catégorie active qui est une reconnaissance de la pénibilité de métier et à 50 ans pour l'équipe de nuit
- La révision des capacités en lits de longs séjours des hôpitaux de gériatrie par l'annulation des coupes PATHOS
- La prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale
- L'abrogation de la T2A et de la convergence tarifaire
- Le maintien de tous les correspondants de la mutuelle complémentaire et du centre 602, la sécurité sociale ainsi que la défiscalisation de la cotisation.

Le congrès décide d'interpeller le Gouvernement et notamment Madame Marisol Touraine - ministre de la santé et Monsieur le Président du conseil de surveillance de l'AP-HP - Jean Marie Le Guen sur l'exigence de l'arrêt des restructurations, l'ouverture des négociations. La CGT exige la nomination d'un nouveau DG garant de l'unicité de l'AP-HP.



Siège AP-HP

Syndicat CGT du Siège de l'AP-HP - Bureau 12A

4, rue St Martin 75184 Paris cedex 04

syndicat.cgt-locale@sap.aphp.fr

01-40-27-40-99

01-40-27-40-52

Marianne Journiac 06-07-32-58-97

Pierrick Berhault 06-07-30-25-86

*L. A. Plume
Syndicale*

**Syndicat CGT du Siège
de l'AP-HP**
marianne.journiac@sap.aphp.fr
pierrick.berhault@sap.aphp.fr
patricia.minzoni@sap.aphp.fr

3ème année

Juillet 2012

N°26



IL Y A URGENCE ... une urgence sociale criante...

Pourtant, à l'AP-HP avec la Directrice Générale et le DRH de l'AP-HP l'anti social est de rigueur, le social ce n'est pas à l'ordre du jour, bien au contraire...

La Directrice Générale se dédouane d'une politique sociale sous le prétexte de l'apurement de la dette.... C'est sa dette pas celle des agents de l'AP-HP. Ce sont leurs choix ...Leurs incohérences...

La Directrice Générale a tout fait pour mener l'AP-HP à l'abattoir. La DRH de l'AP-HP a une logique de prédateur anti-sociale, avec pour approche non pas le bien-être des agents, mais la casse de l'AP-HP, la vente du patrimoine comme l'hôtel Miramion l'un des plus beaux hôtels particuliers de Paris, la vente du musée, un des plus beaux au regard des collections que nous avons dans le domaine médical... c'est une HONTE !!!!

Pendant ce temps, la Direction générale a été contrainte de régler plus de 25 millions d'euros en 5 ans pour mauvaise gestion des emplois de travailleurs handicapés...

« Il faut savoir fermer la porte et le faire savoir... ». Voici le message qui a été délivré le 14 juin aux managers de l'AP-HP pour motiver les équipes. Pendant que les dirigeants se réunissent dans la bonne humeur et l'humour, le personnel reste seul et souffre face à la désorganisation et aux multiples plans de restructuration...

Monsieur le DRH, cessez de vous moquer du personnel et respectez notre travail...

Compte rendu synthétique du chs ct du 27 juin 2012

Pour info l'inspectrice du travail assistait à cette séance du chs ct.

Suite des déménagements au Siège, la folie continue, 400 mouvements ont été répertoriés (3 agents de manutention pour gérer ces centaines de mouvements), dans un temps restreint avec des interventions informatiques, électriques, téléphoniques, travaux, mise à jour des équipes des fichiers au standard. La CGT est intervenue en présence de l'Inspection du travail pour savoir s'il y a un eu un plan de prévention des risques professionnels pour les équipes et bien NON !!!!! et pourtant c'est obligatoire, petit rappel devant l'ingénieur, la DRH, et la Direction du Siège

Bilan de la sécurité incendie, après des années sans responsable et des combats des syndicats pour exiger que le secrétariat général valide un poste budgétaire pour le recrutement d'un chargé de sécurité incendie. Un premier bilan d'action est présenté (une vingtaine de sites est à gérer) le travail s'articule autour des procédures, des protocoles, des formations telles que celles des guides et serre fils, de note d'information au personnels... d'exercices d'évacuation pour l'ensemble du personnel.

Dossier amiante : 3 dossiers rue saint martin FSM et LUGOL St Louis, la DS nous a confirmé que les travaux avaient été effectués dans le cadre de toutes les procédures réglementaires (entreprises agréées, zone délimitée et visite commune d'inspection de confinement avec test fumée plan de retrait réalité et déposé aux instances, à l'inspection du travail)....

Dotations vestimentaires, une fois de plus la DEFIP (directeur de la DEFIP M.SAUVAGE) a bloqué les commandes ce qui fait que, les agents qui ont le droit à des tenues comme le prévoit la réglementation ont leur tenue d'été en hiver et vice versa, ceci s'appelle l'efficacité économique....

La CGT avait en préambule fait une déclaration (affiches panneaux) pour rappeler le manque de transparence, le diktat de la DG sur les déménagements, le refus par la Direction d'aborder les véritables questions telles que la souffrance au travail générée par une désorganisation brutale, intempestive et non fondée.... Dans la discussion sur les déménagements et la souffrance, la CGT est montée fermement au créneau contre la DRH qui préconisait sur le secteur gestion locative un avis qui aurait amplifié des souffrances déjà existantes, (secteur où il y a eu un accident grave de



personnels en avril 2009, secteur où le turn-over est inquiétant, d'ailleurs l'inspection du travail a confirmé nos propos (« il y a un souci managérial ») sur ce **nous avons déposé un DGI (danger grave et imminent)** comme le prévoit le Code du travail pour obliger l'administration à mener une enquête administrative avec les équipes concernées le médecin du travail et les membres des syndicats qui siègent en chs ct ? Ce DGI n'a pas été rejeté par la DS, il sera donc mis en œuvre pour avancer sur un plan d'actions et de prévention, un chs-ct extraordinaire devra être réuni la semaine du 2 juillet..

Nous avons rappelé à l'administration que la présence des barrières avenue Victoria ne se justifiait pas et qu'**aucune autorisation légale** de la préfecture de police n'a été émise... pour rire, la DG nous a affirmé pourtant qu'un « accord verbal » du commissariat du 4ème arrondissement a été donné!!!!

La CGT du Siège a décidé de venir siéger en CTEL car elle a appris que la Direction Générale et la DRH rencontraient les agents du Pôle Audiovisuel Multi média (PAM). Ce qui confirme à nouveau, que la CGT a raison de dénoncer depuis des mois le manque de transparence de la Direction Générale qui refuse un vrai dialogue social et continue à attaquer l'unicité de l'AP-HP en déstructurant son Siège.

La CGT du Siège dénonce également l'attitude de Mr JANCOURT préfigurateur, nommé pour être le grand patron des ressources humaines des PIC, qui, dans les documents envoyés aux membres du CTEL indique "a rencontré les organisations syndicales" et ainsi fait croire au personnel que nous serions en accord sur sa lettre de mission.

Or, il n'en est rien

La CGT du Siège refuse de valider ces documents superficiels, non étayés, non justifiés, non chiffrés et non argumentés, et exige :

- _ que la mention "a rencontré les organisations syndicales" soit retirée des documents de la mission du "préfigurateur"
- _ qu'un moratoire (suspension) soit mis en place concernant cette réorganisation en PIC (Pôle d'intérêt Commun), terme issu de la loi HPST (loi Bachelot)
- _ qu'un état des lieux exhaustif du Siège soit établi sur les 4 dernières années (fiches de postes, turn-over détaillé et motivé, organigrammes détaillés...)
- _ que les bilans coûts-avantages liés aux différentes réorganisations successives soient élaborés et transmis aux instances locales et centrales
- _ qu'un plan stratégique moderne soit proposé en privilégiant la mission de service public, déconnecté des objectifs de rentabilité
- _ l'abandon des méthodes coercitives. Pour rappel un DGI (Danger Grave et Imminent) du Siège a été refusé par la Direction Générale en date du 25/05/12 alors que les personnels du Siège sont en souffrance (DS, DRH, ATI, DSI, DSPC, DRCD...)
- _ qu'un véritable dialogue social s'ouvre sur une organisation d'un Siège fort et expert respectant le travail et les compétences professionnelles du personnel du Siège de l'AP-HP avec une vision de Gestion Prévisionnelle et des interlocuteurs compétents

Le vœu émis au ctel du 29 Juin devra être transmis en CTE central.